

COMMUNE DE BRIORD
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 19 novembre 2020

Présents : Tous les membres sauf, Sarah BECFEVRE, Madly CROZEL, Chloé MORIN et Stéphane SAINT-POL-HUGGO, excusés

Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil du 8 octobre 2020

Les membres présents approuvent le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 8 octobre 2020.

Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

Sont nommés à la commission de contrôle des listes électorales : Marjorie SALLES comme conseiller municipal et Pascal FONTENEAU comme délégué de l'administration. Cette commission est chargée de vérifier et d'écarter les noms des électeurs dont l'inscription sur la liste n'est pas justifiée par leur présence effective d'habitation partielle ou totale sur notre commune.

Maintien à la commune de la compétence PLU

Après examen de la proposition de la Communauté de Communes Plaine de l'Ain de prendre en charge le Plan Local d'Urbanisme des communes de sa composition, les membres présents refusent le transfert de la compétence P.L.U à l'intercommunalité (CCPA) afin de conserver la gestion communale des conditions du règlement du PLU.

Prestations pour le renforcement du réseau d'eau potable et DECI (Maîtrise d'œuvre)

Le conseil donne un avis favorable pour que la maîtrise d'œuvre soit effectuée par la Sté Profils Etudes concernant les travaux de renforcement du réseau d'eau potable et de mise en conformité de la défense incendie.

Charte qualité des réseaux d'eau potable

Les travaux sur le réseau d'eau potable seront réalisés conformément à la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable. Cette conformité permet l'éligibilité aux subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.

Taux pour la Taxe d'Aménagement

Le conseil municipal décide de ne pas prendre de décision, ce jour concernant la révision du taux de la taxe d'aménagement dont la modification est fixée à fin novembre 2021 pour être applicable durant 3 ans à partir de l'année 2022.

Différents scénarii de modification de ce taux seront réalisés afin d'en connaître l'impact financier.

Demande d'aide à la Région dans le cadre des arrêts de bus

Le conseil municipal décide d'effectuer une demande à la région ARA pour la fourniture et la pose de 3 abri-voyageurs (Briord, Sur Plaine et Vérizieu). La commune ne prendra en charge que l'aménagement des plateformes si leur construction est nécessaire.

L'arrêt positionné En Mermont sera entièrement mis en conformité d'accessibilité aux personnes en situation de handicap. La région ARA prendra tout à sa charge.

Décision modificative pour prélèvement du fonds de péréquation 2020

Afin de pallier à un manque de crédit au compte 739223 Fonds de de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2020, une décision modificative du budget sera établie par l'ajout de 1 504 € endépenses de fonctionnement compensé par une diminution du compte 6232 Fêtes et Cérémonies.

Etude de l'e-mail de madame Stéphanie Chef, gérante du bar-tabac l'Excentrique

Le conseil municipal accepte d'étudier la demande d'aide financière de Mme Stéphanie CHEF, gérante du bar-tabac. En proie à une importante baisse de chiffre d'affaires essentiellement due aux décisions gouvernementales prises contre la propagation et la transmission de la Covid 19, Mme Chef sollicite le conseil municipal pour un éventuel allègement de ses charges locatives.

Compte Epargne Temps

Le conseil municipal donne son accord pour la création d'un Compte Epargne Temps bénéficiant aux agents communaux qui pourront l'alimenter par le report de leurs congés annuels et leurs jours de RTT. Le nombre de jours épargnés ne pourra excéder 60 jours. Temporairement modifiés pour l'année 2020, et portés à 70 jours pour l'année 2021.

Colis des anciens et Bulletin municipal (date de distribution)

La distribution des colis sera effectuée le samedi 19 décembre 2020. Seront joints, les bulletins municipaux si ceux-ci sont livrés à cette date. Dans le cas contraire, les bulletins seront déposés dans les boîtes aux lettres en début d'année 2021.

Questions diverses

Avenant aux travaux :

Un avenant à la convention signée le 11 février 2020, sera établi entre la commune et le conseil départemental. Suite aux travaux supplémentaires effectués, il comprend la création de 2 écluses et le déplacement de l'entrée de l'agglomération de l'entrée nord de Briord. Le panneau Briord sera positionné près de l'intersection entre la D19A et D79A.

Caravane sur espace public :

Question est posée sur le devenir d'une caravane implantée sur l'espace public près du terrain de sport entre le port et l'école. L'occupant a été averti que des appareils photos de surveillance seront positionnées près du port et de ses alentours.

Briord, le 24 novembre 2020

Le Maire,
Patrick BLANC